



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du LUNDI 5 FÉVRIER 2018 à 19h00  
(convocation du 29 janvier 2018)**

Membres présents : Mmes CHAUCHOT Sandrine, CORNELOUP-MONGEOT Christine, DESAILLY Magali, GEORGET Corinne, GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie, ROSE Nadège  
MM. HERVIEU Guy, PHILIPPE Gilles, THOMAS Didier, VIARD Sylvain

Présidence : Mme MUTIN Nadine

Absents excusés : Mme GUERIN Joëlle a donné pouvoir à Mme MUTIN Nadine,  
M. PHILIPS Christian

Absents : M. POILLOTTE Pierre

Secrétaire de séance : Mme DESAILLY Magali

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 12

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le compte rendu du 18 décembre 2017 est approuvé par 10 voix pour et 2 abstentions (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège).

**Approbation de la modification des statuts du SICECO**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical du SICECO a, par délibération du 1<sup>er</sup> février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 établissements publics de coopération intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le Comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

- La Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche (délibération du 3 février 2017),
- La Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois (délibération du 15 février 2017),
- La Communauté de communes de Saulieu (délibération du 24 mars 2017),
- La Communauté de communes des Terres d'Auxois (délibération du 30 mars 2017),
- La Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud (délibération du 29 juin 2017),
- La Communauté de communes de Tille et Venelle (délibération du 29 août 2017),
- La Communauté de communes CAP Val de Saône (délibération du 19 septembre 2017),
- La Communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais (délibération du 20 septembre 2017),
- La Communauté de communes de Norge et Tille (délibération du 25 septembre 2017),
- La Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (délibération du 16 novembre 2017),
- La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (délibération du 28 novembre 2017).

Par une seconde délibération, le Comité Syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents :

○ 7.9 – Service de maîtrise d’œuvre pour les travaux de voirie courants

Le syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d’œuvre pour les travaux de voirie ou d’aménagement de l’espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements... hors travaux complexes.

Madame le Maire précise que c’est au tour de l’ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur l’extension de périmètre et la modification des statuts.

Elle propose au Conseil Municipal de les approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège),

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 5214-27,
  - VU les délibérations des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés,
  - VU les délibérations annexées du Comité syndical du SICECO du 8 décembre 2017,
  - VU le projet de statuts du SICECO,
- **APPROUVE** l’adhésion des établissements publics de coopération intercommunale cités ci-dessus,
  - **APPROUVE** la révision statutaire telle qu’elle a été adoptée par l’Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017,
  - **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l’exécution de la présente délibération.

**Diagnostic et schéma directeur du réseau eaux pluviales de la commune : autorisation donnée à Madame le maire pour mandater le SIEA de Ruffey-lès-Echirey pour la réalisation de ces prestations de service, à inscrire au budget 2018 la dépense correspondante et à la mandater au profit du SIEA Ruffey-lès-Echirey**

Madame le Maire rappelle que le SIEA de Ruffey-lès-Echirey a décidé d’entreprendre un diagnostic des réseaux d’eau, d’assainissement et des réseaux d’eaux pluviales des communes membres du syndicat.

Une subvention a été sollicitée auprès de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de ces diagnostics des réseaux (l’aide de l’Agence conditionnée à la réalisation de diagnostics des réseaux d’eaux pluviales, en plus des réseaux d’eaux potables et usées) et du Conseil départemental de Côte-d’Or.

Madame le Maire précise que le SIEA n’ayant pas, à ce jour, la compétence « réseaux eaux pluviales », il convient que la dépense correspondant au schéma directeur et au diagnostic de ces réseaux soit prise en charge par les communes, pour les réseaux qui les concernent.

Le conseil syndical du SIEA du 30 novembre 2017 a autorisé Monsieur le Président à signer le marché avec le bureau d’études ayant proposé l’offre « économiquement la plus avantageuse » pour un montant de » 75 930,00 € HT (91 116,00 € TTC) : VERDI INGENIERIE – 2 rue de Fontaine-lès-Dijon – 21000 DIJON.

Le montant des schémas directeur et diagnostics eaux pluviales pour les communes membres du syndicat sont les suivants :

- Bellefond : 4 715,00 € HT – TVA : 943,00 € - 5 658,00 € TTC

- Ruffey-lès-Echirey : 5 765,00 € HT – TVA : 1 153,00 € - 6 918,00 € TTC.

En cas d'obtention d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, cette dépense sera déduite du prorata du montant de la subvention obtenue par le SIEA Ruffey-lès-Echirey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions (Mmes GEORGET Corinne et ROSE Nadège),

- **AUTORISE** Monsieur le Président du SIEA Ruffey-lès-Echirey à missionner le bureau d'études VERDI INGENIERIE pour la réalisation du diagnostic « eaux pluviales » de la commune de Ruffey-lès-Echirey,
- **AUROTISE** Madame le Maire à inscrire le montant de cette dépense au budget 2018 de la commune et à mandater le montant diagnostic eaux pluviales la concernant, subvention éventuellement perçue par le syndicat SIEA déduite, au profit du SIEA de Ruffey-lès-Echirey,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative (notamment une convention entre la commune et le SIEA), technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Subventions pour organismes de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (Mme ROSE Nadège),

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions pour l'année 2018 comme suit :

#### **Article 6574 – Subventions communales**

Association prévention routière	250,00 euros
Maison familiale rurale	50,00 euros
CFA La Noue	50,00 euros
Bâtiment CFA Côte-d'Or	50,00 euros

---

**Total de l'article 6574 400,00 euros**

#### Autorisation de vendre le terrain du lotissement « le Pressoir » - prix de vente définitif – annule partiellement la délibération 2017/46

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme révisé et approuvé le 10 février 2014,

Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 18 juillet 2017 à la création du lotissement « Le Pressoir » en 2 lots : lot 1 : parcelle AC 879 pour 1 622 m<sup>2</sup> et lot 2 : parcelle AC 878 pour 700 m<sup>2</sup>,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 4 abstentions (M. VIARD Sylvain, Mmes COURNELOUP-MONGEOT Christine, GEORGET Corinne, GOULLIEUX-VOINCHET Sylvie) et 1 contre (Mme ROSE Nadège) :

- **ACCEPTE** de vendre le lot 2 (parcelle AC 878) d'une superficie de 700 m<sup>2</sup>, situé rue du Pressoir au prix de 130 000,00 € à Monsieur Frédéric Augusto et Madame Amélie Bonin,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif aux ventes des dites parcelles.

### Dénomination de l'Espace de Rencontre et de Loisirs

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'Espace de Rencontre et de Loisirs (ERL) situé chemin du Basmont à Ruffey-lès-Echirey n'a pas de nom, ce qui, parfois, pose des problèmes d'identification.

Il est proposé de nommer cette salle, située chemin du Basmont, « salle le Basmont ».

La salle tiendrait son nom de la rue où elle se trouve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 abstention (Mme ROSE Nadège) et 1 contre (Mme GEORGET Corinne),

- **DÉCIDE** de nommer l'Espace de Rencontre et de Loisirs (ERL) de la façon suivante : **SALLE « LE BASMONT »** ;

La délibération 2018/06 relative à l'acquisition d'un camion communal pour remplacer le C15 actuellement en panne sera prise lors d'un prochain conseil municipal. Le Conseil Municipal s'est donné un temps de réflexion pour demander d'autres devis avec des véhicules différents en fonction des besoins des agents communaux.

### Informations diverses

- Madame le Maire informe aux conseillers qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018, le ramassage du verre ne sera plus en porte à porte. Des colonnes à verre seront installées sur la commune.

La séance est levée à 19h55.

Fait et délibéré à Ruffey-lès-Echirey, le 5 février 2018

Madame le Maire,  
Nadine MUTIN

